

*Droit fiscal*

● (1630)

Le ministre a demandé comment il fallait partager ces recettes. Je me demande s'il désire inclure dans les calculs la taxe d'exportation sur le pétrole qui rapporte actuellement plus de 4 millions de dollars par jour au gouvernement fédéral et qui doit servir à subventionner les provinces de l'Est. Je demande au ministre s'il faut comprendre cette somme dans les calculs de partage des recettes en question. J'aimerais que le ministre réponde à cette question avant la fin du débat.

Il serait bon que les députés examinent ces calculs, car ils constatent que si la taxe d'exportation était comprise dans les pourcentages, le gouvernement fédéral recevrait un pourcentage plus de deux fois supérieur à la part des provinces. Le ministre a le devoir de nous exposer les règles fondamentales et de nous dire sur quels dénominateurs communs ces calculs doivent être fondés.

En réponse à sa question sur le partage des recettes, j'ai deux suggestions à faire au ministre; j'en ai parlé au premier ministre (M. Trudeau) pendant la période des questions en décembre. Le premier ministre a répondu que ma suggestion était intéressante, mais il ne lui a pas donné suite. Je proposais que le gouvernement fédéral autorise la déduction des redevances provinciales jusqu'au niveau où se situaient celles-ci environ un an avant le budget de novembre. La redevance la plus élevée sur le pétrole en Alberta était de l'ordre de 24 p. 100. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a alors dit au comité permanent qu'il estimait cette redevance trop faible et qu'elle pouvait être considérablement relevée.

Comme c'est ce qui est arrivé, il y a certainement un pourcentage, peut-être entre 24 et 30 p. 100, que le gouvernement jugerait bon de déduire pour laisser aux provinces un bénéfice suffisant sur la redevance, tout en assurant à l'État une tranche raisonnable des profits. Par suite de déclarations faites dans l'industrie, je suis certain que cette mesure fournirait à celle-ci assez de stimulants et de fonds pour mettre en œuvre les programmes d'exploitation qui s'imposent au plus tôt dans notre pays. La vraie difficulté, ce n'est pas une affaire de dollars, comme l'a dit le ministre. Pareille assertion montre à quel point le gouvernement est aveugle au sujet des ressources, car il ne voit que les sommes mises en cause à court terme, sans songer à la situation à long terme, qui représente des milliards de dollars chaque année et constitue, en fait, une menace pour notre mode de vie.

Le rapport de l'Office national de l'énergie montre clairement nos besoins et nos possibilités de production en matière de pétrole et de gaz. Ce rapport a été rédigé pendant de longs mois avant octobre 1974. La confiance a considérablement diminué par la suite et, avec elle, le rythme des activités. Le rapport serait jugé extrêmement optimiste aujourd'hui. Le rapport de l'Office national de l'énergie prévoit pour 1980 un «trou» de 560,000 barils par jour pour assurer l'autonomie du Canada. Autrement dit,

[M. Bawden.]

dans moins de cinq ans, il nous faudra importer le quart du pétrole nécessaire. J'espère que le ministre des Finances (M. Turner) écoute certains de ces points fondamentaux. En 1980, le quart de la quantité de pétrole nécessaire au pays devra être importé. Nous ne pouvons rien y faire. Aucun stimulant ni aucune mesure que prendra le gouvernement n'y pourra rien changer. Il est trop tard. Il y a trop de retard à rattraper.

En 1985, dans dix ans exactement, l'Office national de l'énergie prévoit un écart d'un million et demi de barils par jour entre la production prévue des sables bitumineux et la consommation de pétrole dans notre pays. Le fait important—et je me demande si le ministre des Finances, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le premier ministre en sont conscients—c'est que dans ce court délai, selon les prévisions relativement optimistes de l'Office national de l'énergie, le Canada sera passé d'une position d'autonomie complète à une position où il devra importer plus de 50 p. 100 du pétrole et du gaz dont il aura besoin.

Pour nous rendre compte de la grave menace que constitue ce déséquilibre, il suffit de voir l'inquiétude qui règne actuellement aux États-Unis et les mesures que prend ce pays, qui importe aujourd'hui environ un tiers de ce qu'il consomme. Il est possible qu'il ne réussisse pas à rattraper ce retard. Dans cinq ans, le Canada se trouvera dans une situation aussi inquiétante que celle où se trouvent aujourd'hui les États-Unis. Lorsqu'un pays ne peut plus suffire à ses besoins et que d'aussi graves écarts existent, il est difficile sinon impossible de regagner le terrain perdu. Il faut poser la question au ministre des Finances qui a cru bon à court terme d'imposer des mesures fiscales exagérées au point d'amener une industrie rentable et vitale à se retirer du Canada. L'embargo mondial imposé l'an dernier par les pays arabes, à une époque où le Canada pouvait continuer à fonctionner au même rythme, aurait sûrement dû prouver au gouvernement et à tous les Canadiens l'importance de l'autonomie en matière de pétrole sur le plan de la sécurité.

Le ministre a essayé à certains moments de rendre les provinces responsables. Je peux l'assurer que dans le cas des provinces socialistes de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, c'est vrai. Ces provinces ont créé une atmosphère de désespoir pour l'industrie au sein de leurs frontières. Je vois rire le ministre.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Non, monsieur l'Orateur, je ne riais pas.

**M. Bawden:** C'était le Nouveau parti démocratique, pas le ministre. Les gouvernements socialistes de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan sont en grande partie responsables des sombres perspectives qui s'offrent aux Canadiens pour les cinq prochaines années. Il y a en ce moment, en Saskatchewan, deux installations de forage qui fonctionnent. Il y a trois, quatre ou cinq ans, il y en avait jusqu'à cinquante. Voilà sûrement un indice de ce qu'a fait le gouvernement pour sa province.